



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

APPEL D'OFFRES VENTE D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX EXCÉDENTAIRES Dossier # TP-202404-030

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sollicite des soumissions pour la vente d'équipements municipaux usagés dont les descriptions détaillées peuvent être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville au www.lacmasson.com. Des visites peuvent être effectuées en contactant le représentant mandaté pour chacun des articles mentionnés sommairement ci-dessous :

Article #	Description	Montant de mise à prix minimal (taxes en sus)
1	Souffleur SMI 1974	4 500 \$
2	Benne à asphalte	25 000 \$
3	Camionnette Chevrolet Silverado 2500, année 2011	700 \$
4	Camionnette Chevrolet Silverado 1500, année 2013	1 000 \$
5	Camionnette Ford Escape, année 2007	750 \$
6	Camionnette Ford F-150, année 2013	750 \$
7	Motoneige Ski-doo Expédition, année 2006	1 000 \$
8	Rouleau compacteur, année 2005	1 000 \$
9	Machine à Pression Landa	1 250 \$
10	Boîte de fibre pour camionnette	1 250 \$
11	2 Chenilles équipements d'hiver du Caméléon	150 \$

Les exigences à respecter pour qu'une soumission soit valide, une description plus détaillée et le formulaire à compléter sont disponibles soit sur le site Internet à l'adresse suivante : www.lacmasson.com et peuvent également être obtenus en adressant une demande par courriel au plus tard le 9 septembre 2024 avant 12 h à : broussel@lacmasson.com.

Les soumissions doivent être présentées dans des **enveloppes scellées séparément pour chaque article portant la mention « Soumission – Vente d'équipements TP-202404-030 – Article #__ »** complétées avec le numéro de l'article.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffe à l'hôtel de ville située au 88, chemin Masson, Lac-Masson, J0T 1L0, et au plus tard **avant 15 h 00 le mardi 10 septembre 2024** et seront ouvertes le même jour immédiatement après. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues et ne pourra encourir aucune obligation, ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaire(s) si des articles sont retirés de la liste avant la date de la vente.

Le rapport d'adjudication sera accessible sur le site Internet et déposé à la prochaine séance du conseil municipal suivant l'ouverture des soumissions.

Les adjudicataires devront eux-mêmes procéder au transport des équipements adjugés à leurs frais à partir de leur lieu d'entreposage au garage municipal. Les équipements sont vendus « *tel quel* », le tout tel que vu et toute vente est finale sans aucune garantie. La Ville n'accepte pas l'entreposage d'un bien vendu au-delà du 26 septembre 2024.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 7 août 2024.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 7 août 2024 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 7 août 2024.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____